

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT RIGOMER-DES-BOIS
COMMUNE DE VILLENEUVE EN PERSEIGNE
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL
SÉANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2018



L'an deux mille dix huit, le 2 Février à 20h00, s'est réuni le Conseil communal sous la présidence de M. Jean-Marie FIRMESSE, maire délégué.

Etaient présents : Mmes CHARPENTIER, CANTE, Mrs GOMMARD, PELÉ, CAMUS, GAUTIER.

Excusés : Mme NOUZILLE, Mrs LOISON (pouvoir à Christian Camus), JEGO.

Absent : Mr MOUSSAY

Convocation du 26 Janvier 2018.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT :

Le compte rendu du Conseil communal du 13 Octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DEVENIR DU PETIT SAINT RIGOMEROIS :

Monsieur le maire délégué a fait parvenir aux membres du conseil une synthèse du résultat du sondage lancé en Décembre destiné à mesurer l'impact du journal communal. Il en ressort que sur les 210 questionnaires distribués, 12 retours seulement sont parvenus au 29 Janvier. 10 sont favorables au maintien, 2 sont opposés. Une majorité des retours favorables souhaite le maintien sous sa forme actuelle, diverses suggestions sont apportées pour améliorer l'existant déjà bien apprécié.

Le peu de réponses obtenues dénote un manque d'intérêt d'une grande partie de la population à l'égard de l'information communale, voire de la vie de la commune elle-même.

Eu égard aux quelques personnes intéressées, il est décidé de conserver une publication annuelle, sous la même forme que l'existant (format, mise en page) distribuée avec les Clochers de Décembre. Les associations locales et le conseil communal pourraient y présenter les manifestations et réalisations de l'année écoulée, ainsi que les projets qu'ils envisagent pour l'année à venir.

Les associations locales seront invitées à étoffer autant que de besoin leurs informations dans les Clochers de Villeneuve en Perseigne.

POINT SUR LES TRAVAUX 2018 :

Monsieur le maire délégué énumère les travaux envisagés pour 2018. Il rappelle que ces chantiers avaient été évoqués lors de la réunion du 13 Octobre 2017.

- ✓ Salle communale du Buisson : comme prévu, les travaux de peinture ainsi que le remplacement du faux-plafond et des luminaires ont été réalisés par Marthial Gommard et l'employé communal en Janvier. Il reste la cuisine et les sanitaires à repeindre, ainsi que le préau. Le coût des peintures et matériels s'élève à environ 1 600 € TTC.

Un point est fait sur les travaux d'aménagement de l'agglomération du Buisson, en particulier sur les quelques éléments ayant fait l'objet de réserves lors des réceptions.

- ✓ Salle de la Charmille : 2 devis ont été demandés pour des travaux de peinture extérieure sur le bâtiment (ensemble de la façade, du pignon côté plan d'eau et extérieurs côté cuisine).
 - Sté Toudja d'Alençon : 13 562 € TTC
 - LG Peinture St Rigomer : 14 500 € nets

Le Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne désignera l'entreprise retenue.

- ✓ Logement de l'ancienne école au bourg : le départ des locataires est confirmé pour la fin mars. La commission des travaux avait effectué une visite des lieux en Décembre qui avait révélé un bon état général. Quelques améliorations peuvent être apportées,

notamment sur la communication entre les pièces de vie, les menuiseries extérieures, l'électricité. Le mode de chauffage pourrait également être revu à cette occasion. La commission des travaux sera convoquée un samedi après-midi pour préciser les travaux à effectuer. Une provision de 40 000 € pour l'ensemble de la restauration est demandée.

- ✓ Travaux de voirie : Marthial Gommard et Régis Gautier participeront à la réunion du 13 Février à La Fresnaye.
- ✓ Des panneaux pour la réglementation du stationnement des poids-lourds au Buisson (Application d'un arrêté municipal pris fin 2014) et pour les emplacements de stationnement réservés aux Personnes à Mobilité Réduite devant les bâtiments publics avaient déjà été sollicitées les années précédentes. Le Conseil renouvelle cette demande. Le coût est estimé à 1 800 € TTC.
- ✓ Le Conseil Communal avait émis le souhait de mettre en route un travail de réflexion et de concertation pour un aménagement du bourg de Saint Rigomer, prenant en compte la sécurité des personnes, l'accessibilité, la circulation des véhicules (véhicules légers, ramassage scolaire, engins agricoles, ...), l'aménagement d'aires de stationnement, etc... Ce travail pourrait concerner d'autres communes déléguées, et être mené avec l'assistance du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Sarthe.
- ✓ Christian Camus évoque le projet de l'Association des Amis de Gaston Floquet de poursuivre les travaux de réalisation de vitraux à l'église de Saint Rigomer. Deux vitraux s'inspirant des œuvres de Gaston Floquet ont été posés en 2010 et 2012. Quatre emplacements sont encore disponibles, voire six si l'on y inclut deux petites ouvertures en pignon sud et côté ouest. L'association a commencé un travail d'étude sur ce projet. Une phase de concertation, de chiffrage et de recherches de financements pourrait être engagée en 2018 pour une réalisation en 2019.

COMPTES RENDUS DES DERNIERES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

Dominique Cante évoque les réunions du Conseil Communautaire de la CUA auxquelles elle a participé, ainsi que celles de la Commission Urbanisme dont elle est membre

A défaut d'autres échos relatifs à des commissions communales ou intercommunales, monsieur le maire délégué évoque les assemblées générales des associations locales auxquelles il a été invité à participer récemment. Cinq associations sont bien actives sur notre commune déléguée : l'Amicale des Anciens Combattants, l'Association pour un Développement Harmonieux et Raisonnable de Saint Rigomer, le Comité des Fêtes, l'Association des Amis de Gaston Floquet et, depuis peu, le Lys sous l'Erable. Force est de constater la forte implication de quelques habitants, dont quelques membres du conseil communal, avec, en contrepartie, un faible répondant de la part des habitants de la commune.

Au-delà du constat, le conseil émet le souhait de voir se maintenir un dynamisme et un art du bien vivre ensemble, afin d'assurer à la commune un avenir plus engageant que celui d'une triste cité-dortoir.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Pas de question posée, pas d'informations à communiquer.

Fin de séance à 21h30